

Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, samedi 18 juillet 1937

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

MONTREAL

TELEPHONE: HARBOUR 1241

SERVICE DE NUIT:

Administration HARBOUR 1243

Rédaction: HARBOUR 3679

Gérant: HARBOUR 4897

Révélation à l'enquête de la 'Beauharnois' (voir page 2)

Une mise au point

Toujours la question du marché Bonsecours

Le premier sens de l'adjectif *intéressé* est: qui a intérêt à une chose.

Nous sommes, en ce sens, *intéressés* à l'agrandissement du marché Bonsecours en tant que contribuable, parce que nous croyons que c'est la solution la plus avantageuse du problème de l'amélioration des marchés.

D'autres sont intéressés, pour des motifs aussi honorables, à l'établissement d'un marché central. Ils croient que le déplacement de Bonsecours serait à l'avantage mutuel des marchands, des fruitiers et des marchands de légumes, qu'ils soient épiciers ou bouchers, et des consommateurs.

Dans un article, en date du 6 juillet, nous avons désigné les tenants de ce projet un *groupe d'intéressés*.

M. Emery Sauvé, président de la Ligue des propriétaires, en a pris ombrage. Il ne s'est pas adressé à nous, du moins à notre connaissance, pour protester contre ce terme. Et pourtant nous eussions volontiers inséré sa mise au point. Il a frappé d'autres portes. Il est revenu jeudi à la charge dans une réunion convoquée pour promouvoir le projet de la rue Frontenac, réunion dont nous avons publié, hier, le compte rendu.

Il faut avoir une forte envie de se mousser pour trouver dans le terme que nous avons employé que le groupe dont fait partie M. Sauvé est intéressé financièrement dans l'établissement d'un marché rue Frontenac, près Sherbrooke. Non seulement nous n'avons pas dit que M. Sauvé nous reproche, mais nous n'avons point de raison de le penser, personne ne nous ayant fourni la preuve que l'un quelconque des promoteurs de ce marché fût intéressé financièrement dans la vente des terrains, ni même dans la plus-value que pourrait prendre la propriété environnante, ce marché dû-t-il être amenagé.

Nous tenons à nous expliquer sous ce rapport, parce que la pratique de notre journal, un passé de vingt et un ans l'établit, a toujours été de publier les explications des gens qui se croient, à tort ou à raison, lésés par l'un de nos articles.

Il est, du reste, piquant de trouver dans la résolution adoptée hier plusieurs fois le terme incriminé: *Nous, les associations INTERESSEES à l'amélioration des marchés...*

Ceci dit, ajoutons que, dans cette question de l'amélioration des marchés, la personnalité des parrains de tel ou tel projet importe peu. Ce dont il faut tenir compte, c'est uniquement de l'intérêt public.

Or, faut-il le répéter, il ne saurait y avoir deux marchés centraux. C'est un épicier qui démontrait l'absurdité de ce projet du *Board of Trade* quand l'amendement à la charte pour l'amélioration du marché Bonsecours fut demandé et obtenu par l'Association des marchands détaillants. "S'il y a deux marchés, je ne pourrai aller qu'à un des deux. J'y paierai la salade, par exemple, un tel prix. Mon voisin ira à l'autre marché. Il paiera plus cher ou meilleur marché que moi, de sorte qu'il y aura d'ennuyeuses divergences de prix dans le commerce de détail par suite de la disparition du marché de gros."

Il faut un marché de gros, un marché central unique. Et tout désigne pour ce rôle le marché Bonsecours.

On oppose l'encombrement. Pourquoi ne pas faire transporter ailleurs les gares qui causent de l'encombrement? Peine inutile que ce démenagement, quelques années plus tard, en effet, les gares, centre d'attraction, auront attiré près d'elles le grand commerce et la congestion sera la même. De même aussi, un nouveau marché central qui aurait du succès ne tarderait pas à voir des abords encombrés et, s'il n'avait pas de succès, les sommes consacrées à son aménagement auraient été dépensées en pure perte.

On objecte que l'emplacement projeté est plus rapproché du nouveau pont Jacques-Cartier et (qu'on dit) du pont de la rivière des Prairies.

Admettons. Mais que fait-on du pont de Caughnawaga dont la construction est désormais certaine et du pont Victoria, bien plus passant que le nouveau pont Montréal-Longueuil?

Ensuite, il va de soi qu'un marché situé au bord de l'eau ne peut être au centre de la ville. Mais le seul fait d'avoir cette facilité d'accès par tous les réseaux de chemins de fer et par toutes les lignes de navigation n'est-il pas une supériorité d'une incomparable valeur et qui devrait rallier toutes les adhésions au marché Bonsecours? On se plaint de l'encombrement, mais qu'est-ce qui peut contribuer le plus à diminuer l'encombrement que la simplification de la manutention? N'est-ce pas l'un des bons points en faveur du marché actuel? En contact avec le C. N. R., le C. P. R., les voies de la Commission du port, les quais, toutes les maisons de gros importantes, assuré à raison de cela d'affaires qui n'iront pas à un autre marché, le marché Bonsecours doit rester où il est, doit être agrandi et modernisé.

Et l'exécutif, comme le conseil, à moins de s'infliger le plus cruel démenti, devra prendre cette décision.

Un sous-comité formé de membres délégués de la Commission technique et du Comité d'urbanisme, chargé d'étudier la question des marchés, s'est prononcé en faveur du maintien et de l'agrandissement du marché Bonsecours qui, à son avis, peut se faire avec la somme à la disposition de la ville.

Voilà un corps désintéressé, compétent, qui s'est formé une opinion après étude de tous les projets. Les citoyens le paient pour qu'il éclaire l'administration dans ces questions complexes. Il est ridicule de maintenir en fonctions ces experts — et de les payer; il est ridicule aussi de parler d'urbanisme, si précisément dans les questions où leurs services sont les plus utiles on fait fi de leurs recommandations.

Nous restons convaincu que, s'il en est ainsi, quelques-uns des membres de ce corps, qui tiennent à sauvegarder leur dignité, n'auront d'autre alternative que de démissionner et de faire place à de serviles créatures de l'administration.

C'est l'acid test. C'est l'heure de savoir si l'administration était sincère en créant ces corps ou si, comme on le dit, elle avait un membre de l'exécutif, ce sont les *intéressés* (encore!) qui sont seuls compétents à régler ces questions, de leur petit point de vue personnel et étroit, sans tenir compte du jugement des hommes nommés à cause de leur science technique et de leur indépendance, de leur aptitude, en conséquence, à voir les problèmes sous l'angle unique de l'intérêt public.

Louis DUPIRE

Chronique

Les vacances

Les pieds sur son pupitre, Tronchin pense à ses vacances, à ces quinze bienheureux jours pendant lesquels il désertera la routine, le bureau, son patron maussade pour s'en aller vers la fraîcheur des montagnes du nord où il sait des coins charmants, des lacs poissonneux et des ruisseaux qui chantent en bondissant de cailloux en cailloux.

Pour Tronchin, les montagnes du nord sont un pays de rêve, car il en rêve beaucoup plus souvent qu'il n'y va. A peine les entrevoit-il deux ou trois fois l'été, au cours d'excursions rapides trop tôt arrachées à l'enchantement qu'il souhaiterait continuer. D'ailleurs, souvenant la richesse, les titres, etc. Tronchin pense aux montagnes du nord, aux lacs transparents où glissent au-dessus des eaux mille moineaux légers... C'est là qu'il voudrait vivre, se reposer et puis... mourir, comme dans Mignon! Malheureusement, il n'a pas de fortune, Tronchin, et son malheur traitement lui permet à peine de se payer quinze jours de vacances convenables.

Dernière des personnes closes qui gardent son salon sa fraîcheur et son air de mystère, Mme Tronchin se repose, les yeux mi-clos, dans un délicieux farniente. Elle s'est levée très tard, mais comme elle se propose de veiller très tard aussi, elle prend une petite avance sur le repos. Elle aussi pense aux vacances, car elle est bien d'avis que c'est elle qui les a méritées, ces vacances. N'est-elle pas venue la maison? N'est-elle pas préparée, chaque jour, le repas du soir à son mari? Ne lui a-t-elle pas, lorsqu'il était trop apparemment, repris les trous de ses chaussettes? Alors, les vacances, n'est-ce pas pour elle?

Mme Tronchin n'aime pas la montagne. Son plaisir, c'est la plage, l'eau salée où l'on va se baigner en groupe, bien plus pour exhiber une sortie de bain nouvelle que pour se laisser emporter par les vagues. Son plaisir, c'est de faire des connaissances nouvelles, de faire de la petite psychologie, de lire des histoires fantastiques qu'elle finit par croire, tellement elle leur donne une apparence de véracité.

La montagne? Mais c'est bon pour les sauvages! On ne voit personne, il n'y a pas d'électricité, pas de radio, aucune de ces commodités si courantes qu'elles sont devenues essentielles à la vie. Aller dans le nord? Mais ce n'est pas partir en vacances, c'est s'en aller en corvée. Aussi est-elle bien décidée à ne pas aller dans le nord. Elle n'entend pas sacrifier ses vacances.

Le soir, au souper, Tronchin mange sa soupe en silence en pensant que ce sera le temps de partir l'autre semaine, celle qui s'en vient.

— As-tu songé à l'endroit où nous irons passer nos vacances? lui dit tout à coup Mme Tronchin.

— Si j'y ai songé? Mais je ne fais que ça.

— Alors, c'est à la mer qu'on va?

— J'avais pensé que nous irions dans le nord...

— Comment, dans le nord? Tu n'y penses pas, mon chéri. Avec ta constitution, l'air du nord ne te va pas du tout. C'est la mer qu'il te faut, les bains d'eau salée, le souffle du large, quoi. Il n'y a rien de tout ça, dans le nord, et je ne veux pas t'avoir sur les bras, malade, l'autonomie. Ça me fait trop de peine. Ah, les hommes! Si ça ne prenait pas une femme pour leur dicter ce qui est bon pour eux, ça ne ferait pas vieux os, allez.

— Ne crois-tu pas qu'on pourrait partager ça, passer une semaine à la mer et l'autre dans les montagnes, près de jolis lacs?

— Et le changement, le changement subtil, moral pour les santés délicates, tu n'y penses pas, toi? Il faut encore que ce soit moi qui y pense? Non, mon chéri, la mer, rien que la mer pour ta santé. C'est décidé. J'ai choisi cette année Savon-les-bains-d'ortels où M. et Mme Polidoch ont en villégiature avec leur genre Maton. Ce sera délicieux, tu verras. Et puis, j'enverrai une petite note au journal, rédigée à peu près comme ceci: "M. et Mme Tronchin passent une quinzaine à Savon-les-bains-d'ortels, où ils sont descendus à l'hôtel Couchons Inn."

Savon-les-bains-d'ortels, cette année, il y aura un malheureux de plus entraîné en laisse sur la plage et exposé presque de force au grand vent du large, pour sa santé...

PROSPER

Bloc-notes

Un exemple

Un brave homme né à Beaumont, tout près de Québec, est mort tout récemment aux Etats-Unis, où il vivait depuis quarante-cinq ans. Il avait soixante-neuf ans et la fortune lui avait souri. Il disposait à sa mort d'une centaine de mille dollars.

De ce cent mille dollars et c'est ici que l'histoire devient presque extraordinaire — Théophile-Joseph Labrecque a fait deux parts. Il a légué l'une à sa femme, l'autre à l'Association canado-américaine

A Ottawa

Nouveaux droits sur les journaux et les périodiques

Ceux qui contiennent moins de 20% d'annonces seront admis en franchise au Canada — Il en sera de même des publications littéraires — M. King craint que le tourisme ne soit affecté par le tarif sur les journaux étrangers — Pourquoi pas une loi de censure? — Les crédits de M. Sauvé

(Par EMILE BENOIST)

Ottawa, 18 — Les dernières résolutions tarifaires ont été approuvées par le comité des voies et moyens et la Chambre a adopté en première lecture le bill qui les ratifie. Quand la deuxième et la troisième lectures seront faites, le budget de M. Bennett sera définitivement adopté.

Dans son discours du premier juin, M. Bennett avait annoncé un droit de quinze cents la livre sur tous les journaux. Il a annoncé cet après-midi que le gouvernement avait décidé de changer cela. Les droits sur les journaux et les périodiques étaient les derniers que le comité des voies et moyens avait à étudier.

Les nouveaux droits sont, d'une façon générale, établis selon la proportion d'annonces que contiennent un journal ou un périodique étrangers. Les journaux, les revues, les périodiques étrangers contenant moins de 20% d'annonces seront admis en franchise, ceux qui contiennent de 20 à 30% d'annonces paieront un droit de deux cents par copie, ceux qui contiennent plus de 30% d'annonces paieront un droit de cinq cents par copie. Ces nouveaux droits seront en vigueur à partir du 1er septembre.

Les journaux littéraires et les journaux de mode continueront d'être admis en franchise de même que les journaux ou toute autre publication dans une autre langue que l'anglais ou le français.

Pour les "comic supplements", et autres choses du même genre, le tarif restera de 15 cents la livre. Il est prévu que le droit, en pareil cas, ne doit pas être de moins de 15 cents par copie.

Le conseil des ministres est autorisé à établir les règlements nécessaires pour que ces dispositions tarifaires s'appliquent.

Le premier ministre fait remarquer que le tarif atteignant jusqu'ici tous les modes de publicité à l'exception de celle qui est faite par le journal, la revue ou le périodique. Les modifications actuelles ont pour effet de remédier à cela.

Sans dire qu'il les approuve absolument, le chef libéral, M. Mackenzie King dit que les amendements proposés par M. Bennett valent mieux que sa première résolution tarifaire imposant un droit de 15 cents la livre sur tous les journaux et tous les périodiques de l'étranger.

M. Mackenzie King entretient cependant encore bien des craintes. Dans l'intérêt de la bonne entente internationale, dit-il, ce qui se publie dans un pays doit être facilement admis à l'étranger, à moins qu'il n'y ait des raisons particulières d'empêcher la circulation de telle ou telle publication.

Les auteurs canadiens n'auront pas à souffrir du fait des nouveaux droits? Des éditeurs des Etats-Unis ont menacé, en manière de représailles, de ne plus accepter que celle-ci le consacre à l'éducation de jeunes Franco-Américains.

Cet exemple d'intelligente générosité ne méritait-il pas d'être particulièrement souligné?

Le pamphlet

Le gouvernement italien a fait arrêter les auteurs présumés d'un violent pamphlet contre l'Eglise et le Pape. Trois de ces auteurs seraient complètement étrangers au parti fasciste; le quatrième, Emilio Settimelli, aurait été jadis expulsé du parti pour cause d'indiscipline. Le pamphlet affirmait, paraît-il, qu'il serait facile aux chemises noires (les fascistes) de s'emparer de la personne du Pape. Et c'est fort probable, en effet.

Mais ces aventures ont des lendemains que l'histoire permet de pressumer.

Et l'on n'imagine vraiment point que les fascistes songent, quelle que soit leur attitude actuelle, à s'emparer de la personne du Pape. Ils savent parfaitement qu'ils ne sauraient commettre de pire erreur.

M. Denis

M. Raymond Denis a été réélu, à la fois, président de l'Association des commissaires d'écoles canadiens-français et président de l'Association catholique des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Il est en même temps président de la compagnie qui publie le *Patriote*. Voilà qui est une assez jolie preuve de l'estime qu'on pour lui ses compatriotes de la-bas.

O. H.

UNE NOUVELLE ENCYCLIQUE

PIE XI CONDAMNE, AU NOM DE SON MINISTRE APOSTOLIQUE, L'ESPRIT ANTICATHOLIQUE ET L'ATTITUDE PERSECUTRICE DU GOUVERNEMENT FASCISTE

(Suite d'hier)

III. — Le pape tire les conclusions qui s'imposent et dit ses préoccupations pour l'avenir

L'Action catholique n'est qu'un prétexte; on veut arracher à l'Eglise la jeunesse

Une première réflexion et conclusion: de tout ce que Nous avons exposé, et, plus encore, des événements mêmes, tels qu'ils se sont déroulés, il résulte ceci: l'activité politique de l'Action catholique, l'hostilité ouverte ou larvée de certains de ses secteurs contre le régime et le parti, comme aussi le refus éventuel que l'Action catholique constituerait pour les adversaires du parti jusqu'ici épargnés. (Cf. communiqué du Directeur du 4 juin 1931), tout cela n'est que prétexte ou une accumulation de prétextes; l'Action catholique elle-même, Nous osons le dire, est un prétexte; ce que l'on a voulu et ce que l'on a tenté de faire c'a été d'arracher à l'Eglise la jeunesse, toute la jeunesse.

C'est si vrai qu'après avoir tant parlé de l'Action catholique, l'on a visé aux Associations de Jeunesse, et l'on ne s'en est pas tenu aux Associations de Jeunesse d'Action catholique, mais on a allongé tumultueusement la main sur des Associations et sur des œuvres de pure piété et de première instruction religieuse, comme les Congrès d'Enfants de Marie et les patronages, si tumultueusement qu'il a fallu souvent reconnaître l'erreur grossière.

Ce point essentiel est largement confirmé par ailleurs. Il est confirmé surtout par les nombreuses affirmations antérieures d'éléments plus ou moins responsables, et aussi par celles des hommes les plus représentatifs du régime et du parti, — à quoi, les derniers événements ont apporté le plus clair et le plus significatif des commentaires.

La confirmation a été encore plus explicite et plus catégorique. Nous allions dire plus solennelle, tout ensemble et plus violente, de la part de quelqu'un qui non seulement représente tout, mais qui peut tout, dans une publication officielle ou peu s'en faut, dédiée à la jeunesse, et dans des entretiens destinés à être publiés à l'étranger avant d'être dans le pays et aussi, à la dernière heure, dans des messages et des communications aux représentants de la presse.

Les droits sacrés et inviolables des âmes et de l'Eglise sont violés

Une autre réflexion s'impose tout de suite et inévitablement. On n'a donc tenu aucun compte de Nos assurances et de Nos protestations répétées, on n'a tenu aucun compte de vos protestations et de vos assurances, Vénérables Frères, sur la véritable nature et sur l'activité réelle de l'Action catholique, et sur les droits sacrés et inviolables des âmes et de l'Eglise, qui sont représentés et incorporés en elle.

Nous disons, Vénérables Frères, "les droits sacrés et inviolables des âmes et de l'Eglise", et c'est cette réflexion qui, plus qu'aucune autre, s'impose, étant, en effet, la plus grave de toutes celles qui se pourraient formuler. Déjà, à plusieurs reprises, comme il est notoire, Nous avons exprimé notre pensée sur des sujets aussi importants et aussi essentiels, et ce n'est pas à vous, Vénérables Frères, mais à nous, que l'on a fait entendre des paroles si graves et si dangereuses.

Nous ne pouvons Nous empêcher d'ajouter quelque chose pour ces chères populations qui vous entourent, que vous passez et goûtez, que vous vivez et aimez.

(Suite à la page sept)

L'Encyclique sur l'Action catholique et le Fascisme

L'UN DES PLUS REMARQUABLES DOCUMENTS DE NOTRE TEMPS — IL FAUT LE REPANDRE EN ABONDANCE — NOUS LE PUBLIERONS INCESSAMMENT EN BROCHURE

L'Encyclique sur l'Action catholique et le Fascisme est l'un des plus remarquables documents de notre temps. Il importe qu'il soit entre les mains du plus grand nombre de gens possible pour que l'attitude du Souverain Pontife et ses motifs soient bien connus, et que l'on sache partout à quoi s'en tenir sur le fond du douloureux conflit.

Pour faciliter la diffusion de l'encyclique, nous la publierons incessamment en brochure, dans un format commode (collection du Document). Nous prions nos amis de nous aider dans cette diffusion. Prix de la brochure (32 pages environ, avec couverture en papier fort): 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, franco, \$7.00 le cent, \$30.00 les cinq cents, \$50.00 le mille, port en plus. Tant que cela sera possible, nous ajouterons gratuitement sur la couverture, pour les commandes de mille et plus, une inscription de ce genre: *Avec les hommages de...*

On est prié d'adresser le plus rapidement possible les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. HARBOUR 1241).

